

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2022.

Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet, Bernard Rieu adjoints.
- Mmes Christiane Jeanjean, Valérie Pauby. Stella Robert, conseillères municipales.
- MM Cédric Chaptal, Frédéric Fécé, conseillers municipaux.
- Mme Mirène Duny. Secrétaire Générale.

Excusés :

- M Tanguy Bessède (pouvoir à M Christian Albaric).
- M Christian Causse (pouvoir à M Frédéric Fécé).
- M David Herrard (pouvoir à M Bernard Rieu).

Absent : M Alexis Charron

Secrétaire de séance: Christiane Jeanjean.

Début du Conseil Municipal : 18 heures à la salle du conseil de la mairie.

I . Subventions .

- L'Etat reverse une partie des amendes de police qu'il a perçues pour la commune de Meyrueis pour aménager les rues de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de demander l'achat de 2 miroirs dont l'un sera obligatoirement positionné entre l'ancienne route de Florac et le garage Gravil. L'emplacement du deuxième miroir reste à définir.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

NB : une réflexion devra être menée concernant la signalisation au rond-point entre la piscine et Ayres.

- Modification de la répartition du financement du Pumptrack .

Le financement final du pumptrack se décompose de la façon suivante :

Subvention du département : 20 000 €.

Subvention de la communauté des communes : 15 000 €.

Subvention de l'Europe (FEADER) : 46 222,12 €.

A charge de la commune : 20 305,52 €.

Le montant total est de 101527,64 € HT ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette modification.

NB : la barrière de protection du pumptrack sera posée par les employés municipaux. Une étude concernant la mise en place d'une caméra va être réalisée.

- **Contrat territoriaux : subventions départementales pour la période 2022-2025.**

2 projets sont proposés :

- a- l'aménagement de logements dans la tour de l'horloge sur les 3 niveaux situés au-dessus de l'office de tourisme (montant estimé : 500 000 € ; subvention sollicitée : 128 000 €)
- b- l'aménagement du centre-bourg (montant estimé : 80 000 € ; subvention sollicitée : 32 000 €)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des 2 projets.

NB : des projets de moins de 40 000 € peuvent être proposés après.

II. Ouverture de poste.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'agent communal.

III. Voierie 2022.

- **Pont de Pourcarès.**

3 devis sont proposés par Lozère Ingénierie au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis d'un montant de 27 673,80 €.

Ce chantier sera traité dans le cadre de la voierie avec subvention possible ou pris en charge en totalité par la commune.

NB : le traitement des eaux usées des maisons de Pourcarès sera pris en compte ultérieurement par le service des eaux.

- **Sérigas.**

Un premier chantier concerne la réfection de la voierie à l'intérieur du village . Lozère Ingénierie propose 2 devis l'un en enrobé, l'autre en enduit bicouche.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis en enrobé d'un montant de 45 143 €.

Un deuxième chantier concerne la route communale. Lozère Ingénierie propose 2 devis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le devis le moins cher pour un montant de 26 902,80 €.

NB : ce dernier chantier sera passé en 2022 si le budget le permet.

- **Chemin du Languedoc.**

Le chantier du chemin du Languedoc (dont le montant du devis s'élève à 67 683,12 €) est reporté au printemps 2023.

IV. ONF.

1. Forêt sectionale de Pourcarès et Ribevenès.

Les travaux proposés concernent la régénération naturelle de la forêt située en-dessous des mines. Le devis de l'ONF est de 1790 € subventionnable à 50% par le Conseil Départemental.

2. Forêt sectionale de Campis .

Les travaux proposés concernent la voirie, laquelle ne permet plus de dégager les coupes de bois. Le montant du devis de l'ONF est de 4580 €.

3. Groupement forestier de Campis.

Les travaux proposés par l'ONF concernent aussi les infrastructures (talus) pour un montant de 4 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les 3 devis.

NB : pour information, le dossier « groupement forestier de Campis » a progressé: un compte bancaire a pu être ouvert au Crédit Agricole, ce qui va permettre de payer la facture d'Enedis et les impôts.

4. Echange foncier sur le site de Roquedols.

L'échange foncier proposé concerne d'une part des terrains boisés proches de Ferrussac, propriété de la commune, et d'autre part les jardins de Roquedols , pigeonnier compris, propriété de l'Etat, gérés par l'ONF. L'étude a bien avancé. Le bornage reste à faire.

Le Conseil Municipal accepte l'échange foncier proposé à l'unanimité.

5. Piste de Cabrillac.

Les travaux de la piste de Cabrillac sont terminés.

V. Aire de service de camping-cars.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer 5 € pour une prise d'eau de 10 mn .

VI. Eclairage public.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'extinction nocturne totale limitée dans le temps, à savoir :

- *de 23 heures à 6 heures du 15 novembre au 31 mars ;*
- *de 1 heure à 6 heures du 1^o avril au 14 novembre.*

NB : plusieurs signalétiques l'indiqueront à l'entrée du bourg et des principaux hameaux.

Le SDEE procédera au réglage des horloges dans les semaines à venir.

VII. Actualisation des tarifs des services municipaux.

Une commission se réunira prochainement pour actualiser les tarifs municipaux.

VIII. Point sur la location Dutilleul (Roquedols).

L'entretien qui incombe au propriétaire sera fait par la commune.

Il n'y aura pas de branchement supplémentaire en locatif.

IX. Captage d'eau potable.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la cession à titre gratuit des points de captage d'eau potable de la commune à la Communauté de Communes « Gorges Causses Cévennes » .

Rappel : l'eau est maintenant une compétence de la Com-Com.

X. Loyer 2022

Le loyer mensuel de la Pègue est fixé à 345 € .

L'appartement au-dessus de l'école est récupéré par la commune à compter du 1^o avril 2022 (auparavant loué par le Département). Son loyer reste inchangé.

XI. Domaine public.

- Demande d'acquisition de parcelle au hameau du Villaret.

Suite à la demande de M Jean-Pierre Danjean d'acquérir 2 petites parcelles de terrains , l'une permettant l'installation d'une fosse septique dans le cadre de la rénovation de sa grange et l'autre permettant d'accéder à cette grange, le Conseil Municipal accepte la vente de ces 2 parcelles (d'une superficie de moins de 10 m²) pour un montant de 2000 €, montant auquel s'ajouteront les frais de géomètre et de notaires, à charge de M Danjean.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

- Demande d'autorisation d'accès au hameau de Ribevenès.

Après examen des documents du Conseil Municipal, l'accès est accordé à l'unanimité.

XII. Sérigas : point sur les essais de voitures.

Suite aux demandes de plus en plus nombreuses de faire des essais de voitures sur la portion « Sérigas- rocher du château » , le Conseil Municipal a examiné la possibilité d'en maintenir l'autorisation, en étudiant en particulier les conditions de sécurité.

Vote du Conseil Municipal : 5 voix contre le maintien ; 4 voix pour le maintien ; 4 abstentions.

Les essais de voitures sur la route de Sérigas sont donc interdits.

XIII. Itinéraire de randonnée.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'inscription des itinéraires de randonnée de la commune au plan départemental des Espaces , Sites et Itinéraires.